

Le filtrage des réseaux P2P serait désormais possible

L'entreprise Américaine Allot aurait développé une solution qui permet d'empêcher le transfert de fichiers illégaux sur la quasi totalité des réseaux P2P grâce à une solution de filtrage installée en amont chez le fournisseur d'accès internet.

Selon la société Retspan, seuls les téléchargements illicites seront empêchés alors que les autres transferts de fichiers légaux pourront continuer normalement. La technologie de filtrage utilisée s'appuie sur une base de données de signatures propres à chaque fichier échangé sur le réseau Peer-to-peer. Les fichiers illégaux détectés seront ainsi bannis du téléchargement. Désormais la balle est dans le camp des fournisseur d'accès d'internet (FAI). Bien que le problème technique du filtrage Peer-to-peer semble réglé, mais cela reste encore à prouver, les fournisseurs qui décideraient d'utiliser cette technologie se retrouveront très certainement face à un problème commercial. En effet, il y a fort à parier que le risque de perdre de nombreux clients est élevé vu que leur argument de vente principal est justement la vitesse et le téléchargement. Ainsi, si ce blocage est réclamé à corps et à cris par l'Industrie musicale, il est rejetée en bloc par les FAI. Ces derniers estiment qu'une telle mesure serait trop chère et que leur rôle n'est absolument pas de surveiller les réseaux. Par ailleurs, l'Association française des fournisseurs d'accès rappelle que *« toutes les solutions de filtrage peuvent être contournées »*. En effet... Enfin, le projet de charte visant à endiguer le piratage proposé par le gouvernement aux acteurs du secteur ne prévoit pas comme mesure le blocage des sites de P2P. Au mieux, elle propose de mettre à disposition des abonnés des outils de filtrage pour qu'ils puissent eux-mêmes choisir de bloquer l'accès à ce système. Une disposition que les FAI sont prêts à accepter. La charte présente un plan d'action en trois axes: pédagogie (campagnes d'informations), soutien des offres légales et répression graduée: avertissements envoyés aux adeptes du P2P par les FAI suite à une constatation des Majors, déconnexion en cas de condamnation pénale. **La rédaction et Stéphane Ziliani pour Vulnerabilite.com**